

**N°2024/6**

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## DECISION DU MAIRE

**Objet : M57 – FONGIBILITE DES CREDITS – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre**

**Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,**

- Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L.5217-10-6 ;
- Vu la délibération n° 2022/46 du conseil municipal en date du 27 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;
- Vu la délibération n°2024/8 du conseil municipal en date du 15 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;
- Considérant que pour répondre aux besoins des services communaux, il convient de procéder aux virements de crédits suivants ;

### DECIDE

**Article 1 : De procéder aux virements de crédits suivants :**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses |          |   |                  | 0,00              |                |
|----------|----------|---|------------------|-------------------|----------------|
| Compte   | Chapitre | Intitulé du compte                                    | Crédit budgétisé | Montant transfert | Crédit proposé |
| 7391112  | 014      | Dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants | 3 000,00         | 630,00            | 3 630,00       |
| 60632    | 011      | Fournitures de petit équipement                       | 70 679,38        | - 630,00          | 70 049,38      |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses |          |   |                  | 0,00              |                |
|----------|----------|---|------------------|-------------------|----------------|
| Compte   | Chapitre | Intitulé du compte                              | Crédit budgétisé | Montant transfert | Crédit proposé |
| 2051     | 20       | Concessions et droits similaires                | 3 800,00         | 335,00            | 4 135,00       |
| 2315     | 23       | Installations, matériel et outillage techniques | 57 000,00        | - 335,00          | 56 665,00      |

**Article 2** : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

Fait à Auxi le Château, le 01/07/2024

Le Maire,



H. DEJONGHE